



Conseil Municipal 14 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le 14 novembre à 19h00, le conseil municipal de Puéchabon, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.
Sur la convocation qui leur a été adressée le 10 novembre 2025.

Etaient présents : Messieurs SIMON Stéphane, RIERA Florian, GRANGE Harry, CABANNES Denis, Jérôme CABALLER, Mesdames, BOURDOISEAU Isabelle, JEANNIN Martine, GILLET Isatis, GUIZARD Audrey, LECLERC Fanny, Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ont donné procuration : Jacob LEGROS à Florian RIERA, VAUTIER Patrick à SIMON Stéphane, MONCOMBLE Emira à BOURDOISEAU Isabelle, BASSOUA Françoise à GUIZARD Audrey

Excusés : BERGER Alban

Secrétaires : Marine JEANNIN

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV du 13 10 2025 ;
- Achat de la parcelle dite « du terrain de foot » cadastrée C17 à l'EPF ;
- Création d'un poste d'agent technique ;
- Questions diverses.

Monsieur le maire demande d'ajouter deux questions à l'ordre du jour,

- L'adressage de Monsieur LAGNEL
- Convention de la médecine préventive avec le CDG34

Il informe le conseil municipal que le point pour sur la création de poste a déjà été évoqué lors du dernier conseil municipal et demande de le retirer.

I - Approbation du PV du 13 10 2025

Vote : adopté à l'unanimité

II - Achat de la parcelle dite « du terrain de foot » cadastrée C17 à l'EPF

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une convention tripartite avait été prise le 17 mai 2021 entre la Communauté des Communes de la Vallée de l'Hérault, les Etablissement Public Foncier et la Commune de Puéchabon, il a été proposé de vendre le terrain dit « de foot » qui appartenait à Monsieur POURTALIE Bernard. Décide d'acquérir le terrain POURTALIE auprès de l'Etablissement Public Foncier au prix de 314.826.32€ tel qu'exposé ci-dessous auquel se rajoute les frais de notaire et actes de notaire pour un montant de 3.800€ environ.

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer tous les actes et document inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Vote : adopté à l'unanimité

III - Demande Adressage Philippe LAGNEL

Monsieur Philippe LAGNEL demande qu'un numéro d'adressage lui soit donné, il est proposé : 2 ter de Chemin Farrat

Vote : adopté à l'unanimité

IV - Adhésion convention médecine préventive

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une nouvelle adhésion doit être signée avec le Centre De Gestion 34 qui permet aux agents municipaux de bénéficier du service de médecine préventive (visite d'embauche, visite médicale tous les 2 ans ou à la demande)

Vote : adopté à l'unanimité

Questions diverses :

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur MATURIN a adressé un courrier informant le retrait de la vente de la parcelle objet de la DIA objet de l'ordre du jour du CM du 30 octobre 2025.
- Lors d'une réunion sur les Obligations Légales de Débroussaillage le vendredi 7 novembre 2025 à Paulhan avec l'association des communes forestières de l'Hérault, il apparaît que les nouvelles dispositions et les obligations seront très fortement durcies. Des informations très précises seront données, et une réunion publique sera organisée
- Matériel informatique : les deux postes de travail sont à remplacer dans les meilleurs délais afin d'assurer la continuité de service (poste secrétaire de mairie dont le logiciel de gestion est devenu obsolète) et poste accueil
Des devis ont été demandés

L'ordre du jour étant épuisé le maire lève la séance.

Le maire
Stéphane SIMON